Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_31-DE

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération :

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec l'EREA et la Région

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
23

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été convoqué le :
28 mai 2025

La liste des délibérations a été publiée et affichée le 17 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : SEIZE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ
(16 JUIN 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize juin deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à Claudine GAGNEAU, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à Patrick LOPEZ.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy.

Rapporteur : Marie-Pierre BEAUDET

EXPOSE

L'Etablissement régional d'enseignement adapté Claude Brosse, situé à Charnay-Lès-Mâcon, souhaite occuper les équipements sportifs municipaux de la commune de Charnay-Lès-Mâcon pour l'organisation de ses activités sportives, en vertu de l'article L.214-4 du code de l'éducation les équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive doivent être prévus pour chaque établissement public local d'enseignement.

Afin d'harmoniser les pratiques sur l'usage des installations sportives en dehors des lycées, la Région doit désormais élaborer des conventions tripartites (collectivité propriétaire, collectivité gestionnaire, lycée et conseil régional) dès lors qu'un établissement utilise des équipements dont la propriété n'est pas régionale.

La convention propose l'utilisation centre sportif Maurice Chevalier, au minimum de 612 heures/an, ainsi que du DOJO de l'Espace d'Arts Martiaux, sans indication de minimum horaire.

Il est précisé que ces équipements sportifs sont mis à la disposition du lycée pour la pratique de l'éducation physique et sportive des cours d'EPS obligatoires, contre un tarif horaire de 11€/h.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de conclure cette convention pour une durée de 3 ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025 2025-06-31
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_31-DE

La charte d'utilisation et le règlement intérieur du centre sportif Maurice Chevalier sont en cours d'actualisation ; les nouvelles versions seront présentées à l'approbation du prochain conseil municipal.

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-15,
VU le Code de l'éducation, et notamment son article L.214-4,
VU la convention jointe en annexe,
VU l'avis des commission réunies du 21 mai 2025,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de P. LOPEZ,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'utilisation des salles du centre sportif Maurice Chevalier et du DOJO conditionnée au respect du règlement intérieur de chaque salle.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

VILLE DE CHARNAY-lès-MACON (Saône-et-Loire)